

# Serpula lacrimans ou MÉRULE

## DESCRIPTIF.



La Mérule requiert un environnement particulier pour mener à bien son action destructrice, à savoir, un taux d'humidité suffisant. Au niveau du bois dépassant la normale, une ambiance peu ventilée où règne une température favorable à son développement. Aussi, il est donc absolument essentiel de localiser la source d'humidité qui est toujours, ou qui a été à l'origine du développement mycélien. Il peut s'agir d'une infiltration au travers d'un mur, de la rupture d'une canalisation, d'humidité ascensionnelle, de condensation, de débordements répétés d'un sanitaire, ...

## 1. LES MESURES CONSERVATOIRES.

Le début des opérations est de supprimer immédiatement la source d'humidité, et d'assurer une bonne ventilation des pièces pour assécher rapidement les zones humidifiées. Puis il faut découvrir les murs, parquets, planchers et cloisons en déposant des revêtements imperméabilisants (tapis, vinyle, lambris,...) Le chauffage des lieux n'accélère le processus que si une bonne ventilation est assurée en parallèle. S'il existe un ou plusieurs sporophores actifs, il est urgent de les enlever. Ces opérations auront déjà pour conséquence de contribuer à freiner la croissance du champignon et d'empêcher sa reproduction.

## 2. LE TRAITEMENT PROPREMENT DIT

Le traitement curatif de la mérule s'établit en 4 phases :

- La suppression de toute cause d'humidité ;
- Les travaux préparatoires ;
- Le traitement curatif des murs et des maçonneries ;
- Le traitement du bois jugé sain et des boiseries de remplacement.

### **a) Les travaux Préparatoires**

Ces travaux consistent à mettre en évidence l'étendue exacte des dégradations et l'activité du champignon (en pleine croissance, ralentissement de croissance, état de latence.)

- Eliminer par incinération les éléments en bois atteints profondément par la mэрule,
- Dégager tout revêtement cachant les surfaces du sol (parquets et planchers altérés), le gitage suspect et le bois à protéger,
- Enlever le plafonnage contaminé pour mettre à nu le mur et les maçonneries sous-jacentes.

Ces opérations concernent toutes les surfaces où des éléments indicateurs de la présence du champignon sont visibles. La surface ainsi circonscrite doit être élargie à une sécurité périphérique dépendant de la direction du flux d'humidité et de l'activité du mycélium, généralement de 50 cm à 1 m pour former la zone réellement à traiter.

### **b) Le traitement des murs et des maçonneries**

Les murs sont mis à nu et ceux couverts de mycélium sont grattés (avec une sécurité de 50 cm à 1 m selon les gradients d'humidité) pour détacher tout crépi ou mortier peu adhérent ainsi que toutes formations végétatives du champignon (à brûler), et sont ensuite brossés.

L'opération suivante consiste à sécher et stériliser superficiellement les surfaces de maçonnerie par la flamme d'un chalumeau.

La maçonnerie reçoit un traitement de barrage par injection au moyen d'orifices percés obliquement, en quinconce, à intervalles réguliers, sur une profondeur voisine des 2/3 de l'épaisseur du mur. L'ensemble est ensuite pulvérisé

Le traitement chimique des murs fait appel à un produit homologué à propriétés curatives, capable de diffuser profondément. Lorsque le mur est mitoyen, on doit traiter des 2 côtés.

### **c) Le traitement du bois jugé sain et des boiseries de remplacement**

Les pièces de bois saines (sans signe distinct de pourriture) sont traitées superficiellement et abondamment par badigeonnage ou aspersion à l'aide d'un produit homologué.

Si le bois encastré a perdu toute solidité mécanique, il est préférable de renouveler la pièce.

Les bois de remplacement seront sains, secs et traités préventivement par un procédé industriel en profondeur pour les pièces de moyenne à forte section, ou en périphérie pour les pièces de faible section au moyen d'un produit agréé. L'embout des découpes doit être aussi badigeonné avant leur mise en place